

Loi

Générale

modern

Loi n° 109/AN/00/4èmeL portant ratification de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine (U.A).

n° 109/AN/00/4èmeL

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
31 décembre 2000

Numéro JO
n° 3 du 31/12/2000

Date du numéro
31 décembre 2000

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est ratifié l'Acte Constitutif de l'Union Africaine adopté le 11 juillet à Lomé (Togo).

Article 2

La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel dès sa promulgation.